

## DIRECTIVES PRATIQUES

### 1. REPRISE DES COURS

- Le mercredi 2 septembre 2020      à 9h00 pour les élèves des 1<sup>e</sup> années communes  
à 9h00 pour les élèves des 1<sup>e</sup> années « Waldorf - Steiner »  
Fin de la journée à 12 h 00.
- Le jeudi 3 septembre 2020      à 9h00 pour les élèves de 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> années  
à 9h00 pour les élèves de la filière « Waldorf - Steiner »  
à 10h45 pour les élèves de 4<sup>e</sup> année (horaire normal)  
à 13h00 pour les élèves de 5<sup>e</sup> année (horaire normal)
- Le vendredi 4 septembre 2020    à 9h pour les élèves de 6<sup>e</sup> année (horaire normal)  
à 10h45 pour les élèves de 7<sup>e</sup> année (horaire normal)

### 2. LES REGLEMENTS

Le règlement d'ordre intérieur, le règlement des études, le projet d'établissement ainsi que les projets éducatif et pédagogique de l'IATA se trouvent sur le site de l'I.A.T.A ([www.iata.be](http://www.iata.be)). Ils sont soumis à votre lecture et proposés à votre signature lors de l'inscription.

### 3. HORAIRE DES COURS

L'école est ouverte à partir de 7h45. Les cours commencent à 8h20 et se terminent à 17h05. Les parents sont invités à consulter le journal de classe, l'horaire des cours y sera inscrit. Nous insistons pour que, avant l'inscription, les parents vérifient si leur enfant a la possibilité d'arriver à l'heure à l'institut. Les élèves externes peuvent, à la demande des parents, rester à l'école pour faire leurs devoirs ou attendre l'heure du train ou de l'autobus jusqu'à 17h05.

### 4. RESTAURANT SCOLAIRE

Les élèves peuvent apporter leur repas et le consommer sur place de 11h55 à 13h35. Ils peuvent également trouver dans l'école : potage, frites, sandwiches, salades, petite restauration, repas complet, boissons (non alcoolisées) et friandises. Pour les élèves EXTERNES, une formule abonnement avec paiement mensuel est possible pour la fourniture de repas complets ou de « petite restauration ».

A titre d'exemple :

Repas complet (potage, plat et dessert)	5.80 €
Petite restauration (plat du jour)	4.00 €
Cornet de pâtes	3.70 €
Frites	2.20 €
Sandwiches à partir de	2,50 €
Potage	0,80 €
Salades	2.20 €

### 5. ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE

Les élèves de nationalités autres que celles de l'Union Européenne, dont les parents ne sont pas belges ni domiciliés en Belgique, sont redevables d'un minerval annuel d'environ 870 €.

## 6. INTERNAT

Renseignements à demander lors de l'inscription.

## 7. PAIEMENTS

Les frais de minerval, dus par les élèves étrangers, et les frais de travaux d'atelier doivent être versés à la Banque de la Poste :

**IBAN BE32 0000 1645 1402 BIC : BPOTBEB1**

Lors du paiement, précisez toujours le motif de celui-ci, ainsi que le nom, prénom et classe de l'élève concerné. Nous éviterons ainsi des erreurs d'affectation.

## 8. ABSENCES, ARRIVEES TARDIVES, SORTIES AVANT LA FIN DES COURS

En cas d'absence d'un élève, les parents avertissent l'école le jour même, par téléphone (081.25.60.60) ou par mail ([iata@iata.be](mailto:iata@iata.be)). Une justification écrite doit nous parvenir **dans les 48 heures**. Un certificat médical est souhaité pour une absence pour maladie de plus de trois jours. Les arrivées tardives doivent être justifiées par un écrit des parents. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande préalable. Quel que soit le cas, l'élève ne peut quitter l'école avant l'heure prévue de sortie sans une autorisation préalable (préfecture, infirmerie, direction).

## 9. ASSURANCES

L'école est couverte par une police « accidents scolaires » pour les accidents (corporels) survenant tant à l'école que sur le chemin aller et retour. Dans le premier cas, s'adresser de toute urgence à l'infirmerie ; dans le second cas, s'adresser à l'éducateur économe, responsable du secteur "assurances".

## 10. COMMUNICATION AUX PARENTS

Des avis, des directives et les éphémérides sont régulièrement transmis aux parents via la poste ou le journal de classe. Ce document, que tout élève doit tenir à jour et garder avec lui, reste le lien idéal entre les parents et l'institut. Consultez-le régulièrement. Il doit être signé au moins une fois par semaine.

## 11. LES VOYAGES SCOLAIRES

Des voyages scolaires sont organisés par classe ou section. Leurs coûts sont supplémentaires aux frais d'économat et de procure.

## 12. LA CARTE D'ETUDIANT

Pour être utilisable (à l'institut ou à l'extérieur), la carte d'étudiant doit être complétée par une photo et la signature de l'étudiant.

## 13. REGLEMENT ECONOMAT

La procure est un service souhaité par le comité des parents en vue d'éviter à l'élève des démarches inutiles dans l'acquisition de ses fournitures scolaires.

L'économat permet ainsi de limiter, voire de supprimer, la quantité d'argent liquide emportée par chaque jeune. C'est aussi une question de sécurité.

L'utilisation de l'économat et sa fréquentation n'est nullement une obligation et est tout à fait facultative. Tout élève reste libre de se procurer ailleurs les manuels et le matériel nécessaires à sa scolarité. L'économat propose simplement la possibilité d'effectuer des achats groupés afin d'obtenir des prix corrects et la mise à disposition rapide d'un matériel conforme aux exigences des professeurs.

Certains livres scolaires peuvent être acquis dans la partie facultative du système procure. Le prix est un prix de vente. A la fin de l'année (le jeudi 18 et le lundi 22 juin 2020), les élèves ont la possibilité de remettre ces livres au service procure qui, suivant leur état, remboursera dans le cadre du compte provisionnel un tiers ou deux tiers de la somme. Les livres en trop mauvais état (couverture abimée, page manquante, écritures diverses) ne sont pas repris.

Le coût de l'année se divise en deux parties : la partie obligatoire qui comprend le forfait sport, le forfait photocopies, ainsi que les activités culturelles ; la partie facultative, qui comprend le matériel propre à chaque section (voir liste), les fournitures classiques et les manuels.

**La partie obligatoire doit être payée directement lors de l'accueil à l'inscription ou dans les 8 jours par virement.**

En ce qui concerne la partie « FACULTATIVE », les parents ou le responsable de l'élève marquent leur adhésion au système en versant le montant estimé avant le 20 août, ou dès l'inscription de l'élève après cette date.

**Dans tous les cas, l'élève doit être en possession de son matériel pour participer au cours (voir règlement scolaire).**

Les parents reçoivent une facture pour la partie obligatoire à l'inscription.

En ce qui concerne la partie facultative, un relevé de compte sera envoyé en décembre, en avril et fin juin. L'accès au service facultatif n'est possible que si la provision est suffisante.

Il est possible d'avoir un relevé de compte à tout moment en faisant la demande par mail : [iata.procure@iata.be](mailto:iata.procure@iata.be) .

Le solde provisionnel positif est reversé sur le compte en banque des parents ou du responsable de l'élève dans la deuxième quinzaine du mois de septembre.

En cas de départ anticipé, le solde provisionnel est remboursé le mois qui suit le départ de l'élève en déduisant les frais de dossier pour « départ anticipé » d'un montant de 40 €.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé. M. Hards, comptable de l'institut, est à votre écoute, et ce dans la plus grande discrétion. Il traitera le dossier en accord avec la direction, le CPMS et le service social de l'école.

**CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT**

Le paiement concernant la partie obligatoire et la partie facultative doit se faire sur le compte :

**IBAN BE32 0000 1645 1402 BIC : BPOTBEB1**

**RECLAMATION**

Pour être valablement reçue, toute réclamation doit être adressée sous pli recommandé à l'attention du chef d'établissement à l'adresse de l'école dans les huit jours à dater de la réception du courrier ou de la facture.

**1) PAIEMENT**

Le non-paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité de 20 % des sommes dues avec un minimum de 50 €, et d'un intérêt de retard de 12 % l'an et de 25 € de frais administratifs.

**2) CONTESTATION**

Les contestations basées sur une partie de la facture ne suspendent pas le paiement intégral des sommes exigibles.

### 3) JURIDICTION

En cas de litige, les tribunaux de Namur sont seuls compétents.

## 14. ESTIMATION DES FRAIS

### Le forfait obligatoire comprend :

Pour tous les élèves :

- Les frais de sport	37 €
- Les frais de photocopies	52 €
- Les activités culturelles	8 €

Un supplément de 23 € est demandé pour tous les élèves inscrits dans le secteur Communication Graphique dans le cadre des frais de photocopies.

### Le forfait facultatif comprend :

L'outillage ou les produits spécifiques aux différentes options de l'institut.

<b>BIJOUTERIE</b> 3 <sup>e</sup> professionnelle 270.00 € 4 <sup>e</sup> professionnelle 220.00 € 4 <sup>e</sup> professionnelle (nouveaux) 400.00 € 5 <sup>e</sup> professionnelle 150.00 € 5 <sup>e</sup> professionnelle (nouveaux) 600.00 € 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> professionnelles 150.00 € <b>SECURITE : TABLIER 25.00 €</b>	<b>ARTS APPLIQUES/ARTS/TA/AP/AMP</b> 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> professionnelles 160.00 € 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> professionnelles 100.00 € 3 <sup>e</sup> qualification 150.00 € 4 <sup>e</sup> qualification 100.00 € 5 <sup>e</sup> qualification 150.00 € 6 <sup>e</sup> qualification 90.00 € 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> transition 100.00 €
<b>PHOTOGRAPHIE</b> 4 <sup>e</sup> qualification 100.00 € 5 <sup>e</sup> qualification 100.00 € 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> qualification 100.00 €	<b>ART ET STRUCTURE DE L'HABITAT</b> 5 <sup>e</sup> qualification 50.00 € 6 <sup>e</sup> qualification 50.00 €
<b>HORLOGERIE</b> 3 <sup>e</sup> professionnelle 205.00 € 4 <sup>e</sup> professionnelle 210.00 € 4 <sup>e</sup> professionnelle (nouveaux) 350.00 € 5 <sup>e</sup> professionnelle 200.00 € 5 <sup>e</sup> professionnelle (nouveaux) 530.00 € 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> professionnelles 80.00 € <b>SECURITE : TABLIER 25.00 €</b>	<b>MICROTECHNIQUE</b> 3 <sup>e</sup> qualification 170.00 € 4 <sup>e</sup> qualification 100.00 € 4 <sup>e</sup> qualification (nouveaux) 270.00 € 5 <sup>e</sup> qualification 100.00 € 5 <sup>e</sup> qualification (nouveaux) 200.00 € 6 <sup>e</sup> qualification 30.00 € <b>SECURITE : TABLIER 25.00 €</b>
<b>RESTAURATION ET GARNISSAGE</b> 5 <sup>e</sup> professionnelle 210.00 € 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> professionnelles 50.00 € <b>SECURITE : VETEMENTS DE TRAVAIL : 80.00€</b>	<b>EBENISTERIE – CUISINISTE</b> Nouveaux étudiants toutes classe 265.00 € 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> professionnelles, 6 <sup>e</sup> qualification 50.00 € 7 <sup>e</sup> professionnelle 50.00 € <b>SECURITE : VETEMENTS DE TRAVAIL : 80.00€</b>

Dans ces sections, les montants indiqués sont des valeurs indicatives du coût de l'outillage, mais ne tiennent pas compte des fournitures spécifiques destinées à la réalisation des travaux qui resteront la propriété des étudiants : fabrication de meubles, sièges, bijoux, etc.

Par exemples :

- Dans la section horlogerie les élèves ont la possibilité d'acquérir leur montre d'apprentissage au prix estimé de 200 € pour les cinquièmes et 500 € pour les septièmes.

- Dans les sections Bois-Ebénisterie et Industrie du bois, les élèves ont la possibilité d’acquérir leurs meubles d’apprentissage au prix coûtant.

Montants à titre indicatif :

3 P EBE	100,00 €
4 P EBE	150,00 €
5 P EBE	250,00 €
6 P EBE	250,00 €
7 P EBE	250,00 €
7 P CUI	250,00 €

3 Q IB	100,00 €
4 Q IB	120,00 €
5 Q IB	120,00 €
6 Q IB	120,00 €

Le forfait facultatif pour les manuels scolaires et le petit matériel (bics, crayons, feuilles, etc.) mis à la disposition à la procure est de **100 €** en moyenne suivant la classe, le niveau d’études et l’utilisation du service.

Les vêtements relatifs à la sécurité dans les ateliers et les laboratoires sont variables en fonctions des options :

Secteur Ebénisterie – Cuisiniste - Garnissage : 1 paire de chaussures de sécurité ; 1 veste de travail de couleur beige et 1 pantalon de travail beige.

Secteur Sciences : 1 tablier blanc (coton – 25.00 €).

Secteur Bijouterie : 1 tablier blanc (coton).

Secteur Microtechnique : 1 tablier gris foncé.

Les élèves ont la possibilité d’acquérir leurs vêtements au prix coûtant à la procure.

***Le service procure n’est accessible qu’à l’étudiant en ordre de paiement et ayant une provision suffisante.***

## 15. ESTIMATION FRAIS DE VOYAGE

### A) Voyages obligatoires

- a) Des activités extérieures à l'établissement d'une journée dans le cadre de programmes d'études :

Le montant maximum prévu pour ces activités d'une journée ne dépasse pas 30 €.

- b) Des activités extérieures à l'établissement de plus d'une journée dans le cadre de programmes d'études :

Le montant maximum prévu pour ces activités de plus d'une journée ne dépasse pas 60 € par jour (repas, transports et visites compris).

- c) Classe de dépaysement et découvertes :

Le montant maximum pour un voyage de 3 à 5 jours est de maximum 170 €.

Quelques précisions pour ces trois types de voyage :

- Ce sont les professeurs qui organisent et préviennent les parents par courrier de l'organisation de ces activités culturelles, citoyennes ou sportives.
- Les montants doivent être versés sur le compte de l'Amicale Entraide Loisirs :

**BE76 2500 0165 0095**

avec les nom et prénom de l'étudiant, sa classe ainsi que le nom du voyage.

A titre d'exemple :

- Classe de dépaysement et découverte dans les Fagnes pour les élèves de première (160 €),
- Classe de dépaysement et découverte à Petite Chapelle pour les élèves de 7<sup>ième</sup> Steiner (150 €),
- Classe de dépaysement et découverte à Chevetogne pour les élèves de 8<sup>ième</sup> Steiner (120 €),
- Classe de dépaysement et découverte à Chevetogne pour les élèves de 3<sup>ième</sup> qualification industrie du bois (150 €),
- Visites d'expositions pour les classes de la section Photographie (2 par an, soit 2 X 30 €).

### B) Voyages facultatifs

D'autres voyages en dehors des périodes scolaires sont organisés, mais ils ne sont, dès lors, pas obligatoires.

A titre d'exemple :

- Voyage en Angleterre : 330 € pour les classes de 5T ;
- Voyage à Venise de 6 jours : 455 € pour les rhétos, ;
- Voyage à Paris : 170 € pour les 6 QASH et 6 TAV ;etc.

## INVITATION AU PREMIER JOUR POUR LES ELEVES DU PREMIER DEGRE ET DE TROISIEME ANNEE

Chers Parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans notre Institut et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. Tout sera mis en œuvre pour le former selon vos attentes.

Toutefois, l'éducation n'est pas uniquement la seule responsabilité des enseignants. C'est la collaboration entre les parents et l'école qui permet aux jeunes d'évoluer et de se former dans les meilleures conditions.

C'est dans cette perspective que nous vous invitons à la matinée d'accueil qui sera organisée le mercredi 2 septembre à 09h00 pour les élèves de 1<sup>e</sup> année commune et de 7<sup>e</sup> Steiner ainsi que le jeudi 3 septembre à 09h00 pour les élèves de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> années communes et de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années Steiner.

Mercredi 2 septembre 09h00 : rentrée des élèves de 1<sup>e</sup> commune et de 7<sup>e</sup> année pédagogie Steiner

Répartition des élèves par groupes, prise en charge par les titulaires.

Premiers contacts, directives générales, présentation et visite de l'école, etc.

Réunion d'informations pour les parents.

Les élèves terminent à 12h00.

Jeudi 3 septembre 9h00 : rentrée des élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années communes ainsi que les élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années Steiner

Répartition des élèves par groupes, prise en charge par les titulaires.

Premiers contacts, directives générales, présentation et visite de l'école, etc.

Réunion d'information pour les parents.

Les informations données aux parents concernent notamment les structures de l'enseignement secondaire, la présentation et l'organisation générale de l'école ; les relations entre parents et école, l'évaluation, le journal de classe, le parrainage, le CPMS, l'association des parents, l'internat, le règlement d'ordre intérieur, etc. Lors de cette séance, vous pourrez intervenir et poser toute question en rapport avec la scolarité de votre enfant.

Par avance, nous vous remercions de votre présence à cette matinée d'accueil et nous vous prions de croire, Chers Parents, en nos sentiments dévoués.

La Direction

## NOTES



## Concrètement, que fait l'APIATA ?

- Depuis 3 ans, l'APIATA collabore au suivi du dossier sur la sécurisation des abords de l'école (passage pour piétons, arrêts de bus, etc.) avec l'équipe de direction de l'IATA, les autorités compétentes de la Ville de Namur, les responsables du TEC, de la SRWT, de la Région et de la Police de Namur.
- L'APIATA organise chaque année une conférence.  
Par exemple, cette année, en collaboration avec l'UFAPEC, l'équipe de direction de l'IATA et l'APIATA ont proposé une conférence-débat sur la MOTIVATION : « des claques ou déclic ? ».
- Les membres de l'APIATA sont présents et apportent également leur aide lors de la journée « École Ouverte ».
- L'APIATA participe au groupe de réflexion et d'actualisation du Projet d'Établissement.
- L'APIATA collabore à la recherche d'idées d'animations pour les élèves du premier degré lors des jours blancs : ASBL Reform, Plastimobile, 3D, balade « Nature », etc.  
L'APIATA propose son aide aux éducateurs en accompagnant le groupe pour le « jour blanc » qui se déroule dans un parc d'attractions.
- L'APIATA gère une page facebook, qui donne des infos sur les événements qui se déroulent à l'école, ou des nouvelles des anciens élèves, et d'autres renseignements utiles pour les jeunes et leurs parents.

Pour être tenu au courant de nos différentes actions, pour rejoindre le comité ou pour nous soumettre des idées ou de nouveaux projets, n'hésitez pas à nous contacter via notre adresse mail :



[apiata@iata.be](mailto:apiata@iata.be)



Suivez-nous sur Facebook : **AP IATA**

*Bienvenue à tous les parents !*

Cécile André-Martin

Présidente de l'APIATA